

Université Paris Nanterre : procédure de transfert

Transfert de départ vers une autre université

Vous êtes inscrit.e en 2017/2018 ou avez déjà été inscrit.e. à l'Université Paris Nanterre et vous souhaitez poursuivre vos études dans une autre université française pour l'année universitaire 2018 / 2019 ?

Pour cela, suivez ces 3 étapes :

1) Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de transfert « Départ » [en cliquant ici](#) ou le retirer à l'accueil du service des inscriptions (bâtiment René Rémond - salle A02 ou A09 selon votre discipline) pendant les heures d'ouverture.

Du lundi au vendredi

9h-12h / 13h-16h30

Mardi de 9h à 13h - FERME L'APRES-MIDI

2) Complétez le formulaire, faites-le signer par l'université d'accueil puis retournez-le par courrier ou déposez-le auprès du service des inscriptions de l'Université Paris Nanterre.

3) L'Université Paris Nanterre vous retournera votre formulaire par courrier, après signature.

Transfert d'arrivée d'une autre université : transfert-accueil

Vous êtes inscrit(e) dans une autre université et vous souhaitez poursuivre vos études à l'Université Paris Nanterre ?

- Pour cela, vous devez déposer une demande d'inscription en vous connectant sur le site E-CANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Le calendrier des candidatures figure sur E-candidat à la rubrique "Offre de formation".

La réponse à votre candidature vous sera apportée après l'examen de votre dossier complet.

Mis à jour le 09 mai 2018

https://etudiants.parisnanterre.fr/universite-paris-nanterre-procedure-de-transfert-119180.kjsp?RH=etu_inscrip